

## Evolution de l'implantation du moustique tigre dans la Vienne

Depuis 2020, la Vienne est classée en département colonisé, du fait d'une implantation confirmée sur Chauvigny en 2019, à Poitiers en 2020, et à Châtelleraut et Lussac-les-Châteaux en 2022. Les connaissances sur sa répartition indiquent que l'espèce s'est largement diffusée dans le département, augmentant ainsi le nombre de communes colonisées passant de 4 en 2022, 17 fin 2023 et 29 en 2024. Le détail de l'implantation du moustique tigre sur le département de la Vienne est présenté sur la carte ci-dessous :

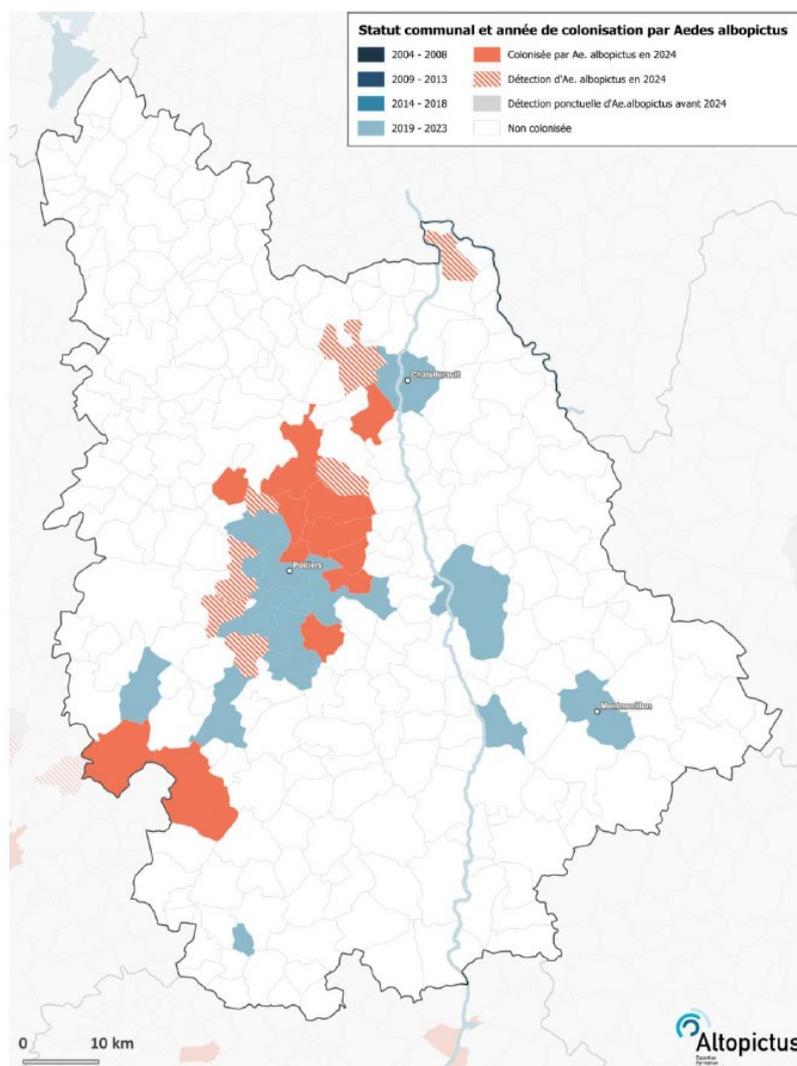


Figure 1 : Evolution de la colonisation connue du département par Aedes albopictus début 2025 (source : Qualyse, réalisation : Altopictus)

Sur le plan démographique, 53 % de la population de la Vienne vit dans une commune où le moustique tigre est présent.

Communiqué de Presse

**LUTTE CONTRE**  
**le moustique tigre**  
**Dans la Vienne**



## **Situation épidémiologique 2024 dans le département de la Vienne (source : Santé publique France, Décembre 2024)**

Potentiellement vecteur de la dengue, du chikungunya et du zika, le moustique tigre présente un risque de santé publique. L'ARS surveille, avec Santé Publique France, les cas humains de ces trois arboviroses (via le système de déclaration obligatoire).

Dans le département de la Vienne, 11 cas importés de dengue ont été signalés entre le 1er mai et le 30 novembre 2024. Aucun cas de zika ni de chikungunya n'a été rapporté durant cette même période. En ce qui concerne la dengue, 8 cas avaient été enregistrés sur cette période en 2023, 1 en 2022 et 3 en 2021.

Le nombre de cas importé est toujours fortement corrélé à la situation épidémique dans le monde et peut varier de manière importante d'une année sur l'autre.

Comme les années précédentes, l'ARS assurera au printemps 2025 l'information et la sensibilisation des praticiens déclarants du département (médecins généralistes et hospitaliers, pédiatres et laboratoires de biologie médicale).

## **Organisation de la surveillance du moustique tigre et des cas d'arboviroses dans la Vienne**

L'ARS assure également la surveillance du moustique tigre et les démoustications autour des cas humains si nécessaire. Dans le territoire de la Vienne, Altopictus et Qualyse sont les opérateurs privés en charge de cette mission de surveillance du moustique tigre et de la réalisation des enquêtes et traitements parfois nécessaires autour des cas, dans le cadre d'un marché passé avec l'ARS.

L'investigation autour des cas de dengue détectés en 2024 a permis de mener 5 enquêtes environnementales, dont :

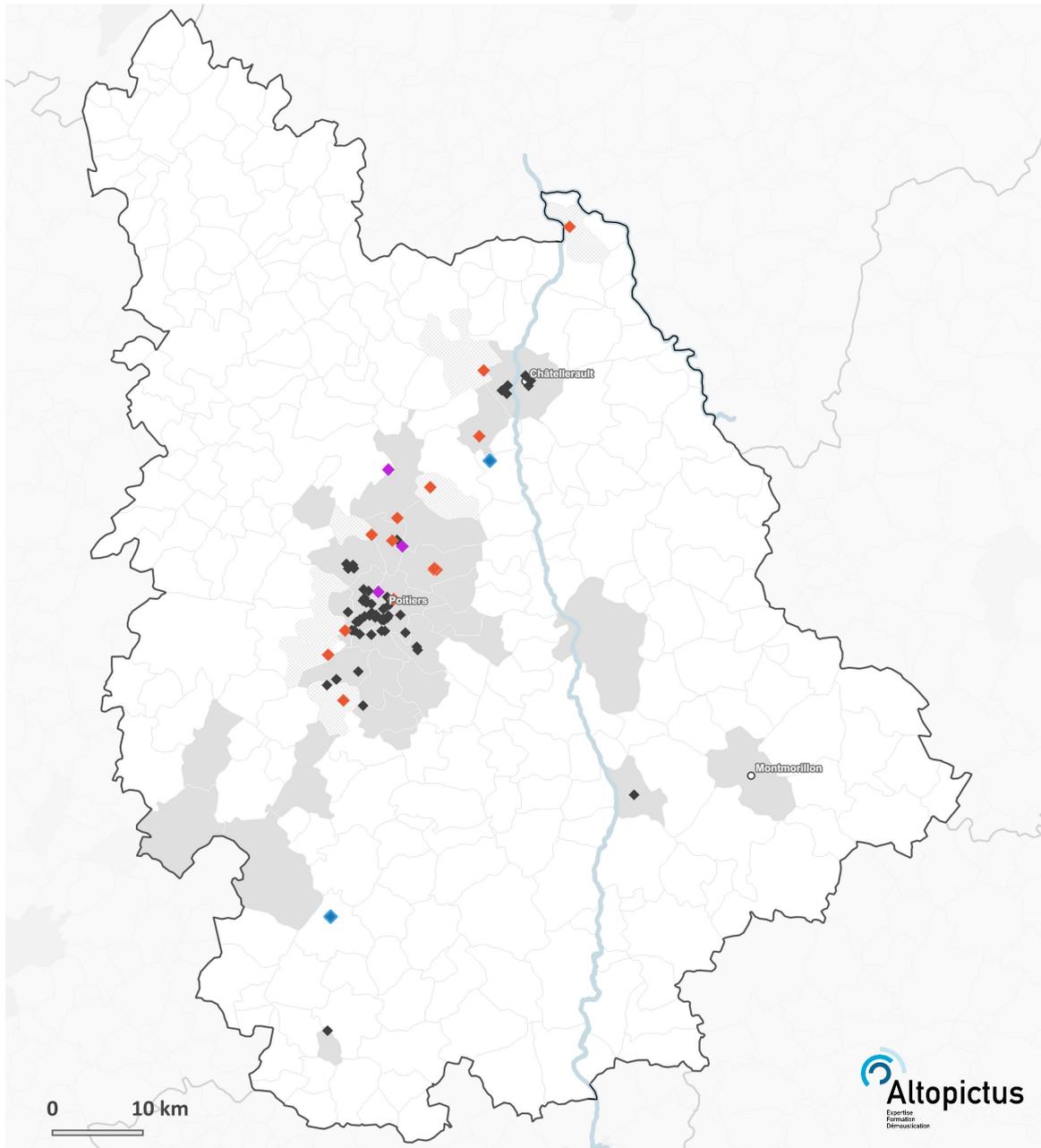
- 4 ont montré qu'il n'y avait pas d'exposition au moustique tigre pendant la période de virémie des patients. Elles n'ont donc pas nécessité une opération de démoustication.
- 1 a mis en évidence une exposition au moustique tigre durant la période de virémie des patients, rendant ainsi une opération de démoustication nécessaire.

Dans la Vienne, la surveillance en 2024 s'est traduite par le déploiement d'un réseau de 39 pièges pondoirs par ces opérateurs pendant la saison active du moustique tigre, allant de mai à novembre. Les pièges pondoirs sont relevés tous les mois afin de vérifier la présence d'œufs de moustique tigre. Ils étaient positionnés sur :

- L'aéroport de Poitiers-Biard, au titre du règlement sanitaire international (3)
- 3 établissements de santé : le centre hospitalier universitaire de Poitiers (3), la polyclinique de Poitiers (3) et le centre hospitalier de Châtelleraut (3)
- 2 sites touristiques : Le Futuroscope (3) et Center Parcs (3)
- Plusieurs communes avec 3 pièges par commune surveillée. Ces pièges sont positionnés initialement sur des communes non colonisées par le moustique tigre. Au fil de l'année, certaines communes ont été classées comme colonisées ce qui a conduit au redéploiement des pièges vers d'autres communes. Au total, 14 communes ont pu être surveillées durant l'année grâce au redéploiement.

Communiqué de Presse  
**LUTTE CONTRE**  
**le moustique tigre**  
**Dans la Vienne**

La surveillance du moustique tigre est également réalisée grâce au dispositif de veille citoyenne (<https://signalement-moustique.anses.fr>). Dans la Vienne, en 2024, **20 signalements de particuliers** ont été investigués (contre 28 en 2023, 20 en 2022 et 12 en 2021). 15 des 20 signalements expertisés par Qalyse en 2024 correspondaient à *Aedes albopictus*. Le détail est présenté sur la carte ci-dessous



**Statut des communes**

- Non colonisée par *Ae. albopictus*
- Détection ponctuelle d'*Ae. albopictus*
- Colonisée par *Ae. albopictus*

**Signalements citoyens**

- Signalement négatif
- Signalement positif *Aedes albopictus*
- Signalement classé sans suite
- Signalement non traité

Figure 2 : Signalements citoyens reçus en 2024 dans la Vienne (source : Qalyse)

Des enquêtes dites de « classement » ont été réalisées en 2024 afin de compléter les connaissances sur la colonisation du territoire par *Aedes albopictus*. Le principe de ces enquêtes est relativement simple : aller dans une commune non connue comme colonisée et y rechercher la présence d'*Aedes albopictus* (adulte ou larve) à deux emplacements éloignés de 150 mètres dans l'idéal. Cette opération a permis d'améliorer les connaissances de la présence du moustique tigre : 5 communes ont été classées comme colonisées sur les 7 visitées.

En 2024, plusieurs autres actions ont été mises en place sur le territoire de la Vienne :

- **Actualisation du diagnostic de l'aéroport de Poitiers-Biard** pour améliorer la surveillance du moustique tigre et réduire sa population autour de l'aéroport.
- **4 formations de référents communaux** à Lussac-les-châteaux, Saint-savin, Montmorillon, et Savigné, ce qui a permis la formation de 46 nouveaux référents.
- **3 enquêtes de primo-infestation** suite à des détections par pièges ou signalements citoyens, sur les communes de Valence-en-Poitou, Thuré et Les Ormes, où la présence du moustique tigre a été confirmée. En conséquence, **3 opérations de lutte de primo-infestation** sont prévues en avril 2025 dans ces communes, afin **d'empêcher l'implantation du moustique tigre**.
- **Sensibilisation des communes nouvellement colonisées** à la problématique du moustique tigre.
- **Mise à disposition de l'exposition « sur la piste du moustique tigre – l'ExpoZZZition »**. Destinée au grand public, cette exposition est adaptée aux petits espaces. Elle est mise à disposition des collectivités, soit par prêt, soit par acquisition. Elle se compose de 8 panneaux d'affichage mobiles (kakémonos). La délégation départementale incite les collectivités à déployer des animations avec leurs partenaires associatifs en santé/environnement. Réservez vite l'exposition en adressant votre demande à [ars-dd86-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dd86-sante-environnement@ars.sante.fr)

## Chiffres clés sur les enjeux et la situation dans la Vienne

### Surveillance du moustique dans la Vienne en 2024 :

- **39 pièges pondoirs** répartis sur le département, 60 avec le redéploiement sur l'année
- **20 signalements citoyens** reçus et expertisés, via la veille citoyenne
- **+12 communes colonisées** en 2024
- **53 % de la population** habite une commune colonisée

### Surveillance épidémiologique dans la Vienne en 2024 :

- **11 cas importés** de dengue déclarés
- **5 enquêtes** réalisées sur les lieux fréquentés par les cas, dont **une enquête** a révélé la présence du moustique tigre et a nécessité une opération de démoustication.

### Perspectives 2025 :

Maintien de la surveillance épidémiologique et de la surveillance renforcée sur les communes et les sites à risque, formations des référents communaux, sensibilisation des communes nouvellement colonisées, actions de mobilisation sociale, opérations de lutte de primo-infestation.